

Ordre du Jour

- 1) **Appel des présents**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Informations**
- 4) **Décisions**

5) Projets de délibérations

Affaires Financières

1. Approbation du Compte de Gestion 2020 Commune,
2. Approbation du Compte Administratif 2020 Commune,
3. Affectation du résultat 2020 Commune,
4. Vote des taux d'imposition des taxes communales pour 2021,
5. Adoption du Budget Primitif 2021 Commune,
6. Approbation du Compte de Gestion 2020 Cinéma,
7. Approbation du Compte Administratif 2020 Cinéma,
8. Affectation du résultat 2020 Cinéma,
9. Adoption du Budget Primitif 2021 Cinéma,

Affaires Générales

10. Désignation d'un délégué de la commune au Conseil d'Exploitation de la Régie du Cinéma « Le Cratère »,
11. Désignation d'un délégué de la commune à la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet,
12. Désignation d'un membre à la Commission MAPA,
13. Désignation d'un membre à la CAO,

Ressources Humaines

14. Création d'un poste PM,
15. Indemnités des élus,

Petite Enfance – Enfance - Jeunesse

16. Changement du règlement des services périscolaires et extra-scolaires,

Vie Associative

17. Subventions 2021 aux Associations,
18. Convention annuelle d'objectifs pour versement des subventions supérieur à 23 000€,
19. Tickets Jeunes 2020,

Développement Économique et NTIC

20. Financement aux commerçant dans le cadre de l'aide départementale,

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Urbanisme, Patrimoine, Voirie

21. Convention programme Petites Villes de Demain,
22. Demande de subvention fonds de soutien d'urgence aux communes rurales,
23. Règlement dispositif Entretien du Patrimoine rural 2018-2022 avec le département pour l'église,
24. Instauration de la taxe d'aménagement majorée sur un périmètre communal,
25. Approbation des tarifs révisés liés à l'occupation du domaine public,
26. Opposition au transfert de compétences PLU à CART,
27. Convention de mise à disposition avec ENEDIS,

9) Questions diverses

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.